

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 janvier 2019**

---

L'assemblée communale convoquée par insertion dans la feuille officielle du Canton de Fribourg, dans le Messenger, par envoi de tous ménages, doit s'occuper des tractandas suivants :

### **TRACTANDA**

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ; il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet**
  
- 2. Budget 2019**
  - **Budget des investissements, complément**
  - **Construction d'un collecteur dans le quartier de la Gotta**
  
- 3. Divers**

Présidence de Monsieur Michel Bapst, Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 50

A 20.00 h. précises, Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie de leur participation. Il salue tout particulièrement M. Jean-Marc Ribi qui a élaboré l'étude du quartier de la Gotta et M. Grandjean de la Liberté.

En préambule, il propose à l'assemblée, qui accepte, de rajouter un point au tractanda, soit le rapport de la Commission financière et son approbation. En effet, en date du 7 janvier 2019, le Conseil communal a reçu la Commission Financière et cette dernière a fait un rapport. Comme il n'y a pas d'autres remarques à formuler au sujet des tractandas et de la convocation, il déclare cette assemblée ouverte et nomme deux scrutateurs, ce sont :

**Madame Lucia Brodard  
Monsieur Ferdinand Fragnière**

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet**

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé par main levée à l'unanimité de l'assemblée et avec les remerciements du Syndic.

## 2. Budget des investissements 2019, complément

Il informe l'assemblée que l'objet qui sera présenté ce soir, soit la construction d'un collecteur dans le quartier de la Gotta, n'a pas pu être présenté lors de l'assemblée de décembre 2018, car nous n'avions pas reçu la réponse du Service de l'environnement, secteur Lacs et Cours d'eau, au sujet des subventions.

Il passe la parole à M. Benoît Risse qui nous fait un historique du pourquoi et comment le Conseil communal en est arrivé à cette décision de construire un collecteur dans le quartier de la Gotta.

Le 4 juin 2016, une inondation a eu lieu dans le quartier de la Gotta ainsi que dans d'autres quartiers de la Commune.

En juillet 2016, une séance a eu lieu avec le Service Lacs et Cours d'eau et l'ECAB pour savoir ce qu'il fallait faire. Sur la base de cette séance, il a été décidé de faire une étude pour le quartier de la Gotta. En juillet 2016, les appels d'offre ont donc été lancés et en août 2016, le bureau Ribi SA a été mandaté. En 2017, le bureau Ribi SA a rendu la première partie de son étude qui consistait au transit des eaux par écoulement superficiel. Une étude est également ouverte pour les autres quartiers, mais le Conseil communal s'est concentré sur le quartier de la Gotta. Toujours en 2017, le Conseil communal a rencontré les propriétaires afin de faire un inventaire des dégâts.

En 2018, le bureau Ribi a transmis la suite de son rapport, notamment la variante 3 qui concerne les mesures individuelles. En juillet 2018, ces fiches ont été envoyées à tous les propriétaires. Durant cette même période, le SEN section Lacs et Cours d'eau a demandé un complément à cette étude et le bureau Ribi a donc complété son rapport. C'est seulement en décembre 2018, que la Commune a reçu la réponse du SEN, section Lacs et Cours d'eau, qui confirmait l'accord de verser des subventions pour ces travaux. Par contre, ceux-ci doivent être dirigés par la Commune.

Il passe la parole à M. Jean-Marc Ribi pour la présentation au beamer de la variante retenue par le Conseil communal et par le SEN, section Lacs et Cours d'eau. Il présente le bassin versant, les événements du 4 juin 2016, la carte des ruissellements ainsi que la carte des dangers naturels, ainsi que l'ouvrage d'entrée du collecteur. Il fait également une comparaison des autres variantes.

M. Benoît Risse remercie M. Jean-Marc Ribi et donne quelques informations concernant la procédure. Le bureau Ribi va rapidement élaborer des plans précis avec l'emprise de terrain pour la tête d'entrée du collecteur pour la mise à l'enquête publique. Avant la mise à l'enquête, le Conseil communal contactera les propriétaires concernés. D'ici à février 2019, nous souhaitons déposer le dossier pour la mise à l'enquête. S'il n'y a pas d'opposition, le Conseil communal a le soutien de la Préfecture de la Gruyère pour donner un préavis favorable pour une demande anticipée de démarrer les travaux. Le Conseil communal souhaiterait démarrer les travaux en avril – mai 2019.

Puis il passe la parole à M. Eric Kilchoer pour le financement.

Dépenses totales	Fr. 764'000.-
./. Subventions	Fr. 450'000.-

./. Participation de tiers	Fr. 200'000.-
<b>Investissement</b>	<b>Fr. 114'000.-</b>
<b>Charges de fonctionnement à partir de 2020</b>	<b>Fr. 5'700.-</b>
- Amortissement 4 %	Fr. 4'600.-
- Intérêts 1 %	Fr. 1'100.-

L'investissement sera financé par un emprunt.

M. le Syndic remercie MM Benoît Risse et Eric Kilchoer et passe la parole à M. Bernard Bapst, Président de la Commission Financière pour son rapport.

En date du 7 janvier 2019, la commission financière s'est réunie avec le Conseil communal incorpore, qui nous a informés en détail de la situation de l'investissement d'un collecteur dans le quartier de la Gotta.

Au vue des explications données, du rapport Ribi et du service des Lacs et Cours d'eau, la commission financière ne peut que recommander d'accepter l'investissement de CHF 764'000.- subventionné à raison de 62 %. La part de l'investissement à charge de notre commune s'élève à CHF 114'000.-.

M. le Syndic remercie M. Bernard Bapst pour son rapport et ouvre la discussion.

**Monsieur Jean-Louis Kolly** relève le fait que sur le plan présenté par M. Jean-Marc Ribi il y avait un trait jaune qui mentionnait la construction d'une digue. Sur qui sera construite cette digue. M. Jean-Marc Ribi répond que pour l'instant ce n'est qu'un trait sur une carte. L'implantation exacte de la digue sera discutée lors de l'établissement du projet. Celle-ci devra être située au-dessus du talus. Elle sera d'environ 50 cm de haut. M. Jean-Louis Kolly relève le fait que les autres propriétaires ont déjà été informés. M. Benoît Risse répond que le Conseil communal a reçu les propriétaires du quartier de la Gotta en date du 11 décembre 2018 seulement. M. Michel Bapst précise que dès que la Commune aura les plans d'exécution, elle prendra contact avec les propriétaires concernés.

**Monsieur Hyacinthe Gaillard** demande pourquoi le propriétaire du fond inférieur devrait accepter de recevoir les eaux du fond supérieur. M. Jean-Marc Ribi répond que le propriétaire du fond inférieur n'est pas en droit de s'en prendre au propriétaire du fond supérieur, pour autant que ce dernier n'ait pas fait de modification de son terrain.

M. Hyacinthe Gaillard demande également pourquoi rien n'a été dit qu'il y avait un risque d'inondation lors de la mise en zone de ce quartier. M. Michel Bapst répond que la Commune est uniquement un office de préavis. Le dossier est passé dans les services de l'état.

**Monsieur Gilbert Kolly** demande si le collecteur situé en aval sera suffisant. Cela ne va pas créer des inondations aux immeubles locatifs ?

M. Michel Bapst relève le fait qu'en contrebas la canalisation est plus petite. M. Benoît Risse précise que le point près des immeubles locatifs est très sensible. Ceci pourrait demander une réflexion à l'avenir.

M. Jean-Marc Ribi précise que la carte des dangers montre une importance moyenne. Lors de l'étude de la variante il a été demandé de faire une digue. Il est bien clair que le ruisseau du Moulinet situé en contrebas devra rester sous surveillance. Pour des événements tels que ceux

de 2016, l'eau va certainement sortir de la canalisation. Par contre pour des évènements tels que ceux de 2018, cela passe sans problème.

M. Michel Bapst précise que le collecteur ne passera pas dans le bassin de rétention et que le risque zéro n'existe pas.

**Madame Lucia Brodard** demande si le bassin de rétention est trop petit et qu'il faut en construire un nouveau qui paiera ?

M. Benoît Risse répond qu'il n'y aura pas de nouveau bassin de rétention.

Comme il n'y a plus de questions et que le bulletin secret n'est pas demandé, on **passé au vote à main levée et à la majorité, avec 4 abstentions, l'assemblée accepte la construction d'un collecteur dans le quartier de la Gotta.**

### 3. Divers

**Monsieur André Sauthier** relève le fait qu'il y a eu plusieurs fuites d'eau sur Momont. Ceci est aussi dû aux camions qui passent sur la route pour les constructions. Est-ce que pour la phase suivante, le Conseil communal envisage de mettre un panneau interdiction aux 30 tonnes et plus et est-ce que la Commune va payer les dégâts à chaque fois ?

M. Benoît Risse répond que la Commune n'a pas encore reçu son PAL. Il précise également que la conduite principale ne se trouve pas sous la route. Les dernières fuites d'eau sont dues notamment au courant vagabond. Le Conseil communal peut poser des panneaux, mais il faut demander les autorisations au service des ponts et chaussées.

**Monsieur Jean-Marie Barras** demande si la Commune va laisser les planches le long de la route Impasse de Thusy ou si quelque chose est prévu.

M. Benoît Risse répond que jusqu'à maintenant le Conseil communal n'a pas pris de décision. Les travaux du golf devraient débuter en mars – avril 2019. Il faudrait voir à ce moment-là ce que l'on pourra faire avec la route. Mais les mesures individuelles doivent être entreprises par les propriétaires.

M. Michel Bapst précise que l'on pourrait éventuellement faire une digue en herbe jusqu'à l'entrée de la parcelle. Mme Lucia Brodard propose de prolonger cette digue vers la haie. M. Daniel Gaillard précise que la Commune ne peut pas faire des travaux chez tous les propriétaires. Mme Lucia Brodard précise que chaque propriétaire doit prendre ses responsabilités et faire le nécessaire chez lui.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic remercie les personnes présentes et lève la séance.

La secrétaire :



Le Syndic :